

Département  
du Nord

-----

Arrondissement  
Dunkerque

-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**

ARRETE MUNICIPAL N° 250611AR101CB

**Arrêté portant réglementation de la circulation- Chemin de l'Haezepoel à HONDSCHOOTE**

-----

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. DURNEZ Mike de réglementer la circulation afin d'organiser un mariage au niveau du 3451 chemin de l'Haezepoel,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°** : La circulation sera interdite le Samedi 05 juillet 2025 entre midi et minuit au niveau du 3451 chemin de l'Haezepoel à Hondschoote, sur les routes avoisinantes : chemin de l'Haezepoel, chemin du clachoire et chemin des fraudeurs.

**Article 2°** - Les interdictions énoncées à l'article 1° seront effectives dès la mise en place des panneaux par M. DURNEZ Mike.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. DURNEZ Mike, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 11 juin 2025

**Le Maire d'Hondschoote**

**H. SAISON**

A circular official stamp of the Commune d'Hondschoote, Nord, is visible. The stamp contains the text 'COMMUNE D'HONDSCHOOTE' and 'NORD' with a star. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.